

Les dispositions d'un accord conclu au sein des IEG peuvent être rendues obligatoires pour tous les employeurs compris dans la branche. Après un avis motivé et favorable rendu par la Commission Supérieure Nationale du Personnel, un arrêté impose son application, si les ministères de l'Énergie et du Travail en décident ainsi.

Nous pourrions ici citer l'exemple de Direct Énergie qui échappe, en ne se soumettant pas aux obligations légales en question, à l'application desdits accords. Les personnels de ces entités sont donc privés d'une partie non négligeable de leurs droits.

À l'occasion de cette instance, l'extension de trois textes était à l'ordre du jour :

- L'accord Ega-pro du 16 octobre 2015,
- l'Avenant n°2 à l'accord PEI (plan d'épargne interentreprises) du 14 avril 2016
- et l'Avenant n°3 PERCO-I (plan d'épargne collectif interentreprises) du 21 avril 2016.

FO Énergie et Mines étant signataire de ces trois textes, il était logique que la délégation vote pour leur extension.

À l'occasion de cette instance en laquelle siègent les représentants des employeurs et ceux des ministères, la délégation FO Énergie et Mines a prononcé la déclaration suivante :

*Mesdames, Messieurs les représentants des ministères,  
Mesdames, Messieurs les représentants des employeurs,*

*Nous l'évoquions à l'occasion de la CSNP du 22 juin 2016, notre code du travail permet d'étendre le bénéfice des accords négociés au niveau de la Branche aux entreprises non nationalisées.*

*Notre organisation, avec celles qui s'opposaient à la loi travail, exprimait alors ses plus vives inquiétudes relatives aux graves menaces visant le Code du travail, les conventions collectives et le Statut national du personnel des IEG.*

*Cette loi fut imposée par des moyens que d'aucuns, fort conciliants, considèrent comme étant démocratiques du simple fait qu'ils soient gravés dans la constitution.*

*Il reste que, dans la continuité de la loi du 20 août 2008, de la loi Nome du 7 décembre 2010, des lois Macron et Rebsamen promulguées en 2015, la loi « Travail » met en danger l'ensemble du droit du travail de par ses implications tentaculaires.*

*Nous avons pu constater à cette occasion, par le passage à force d'article 49-3 de cette loi très majoritairement rejetée, une conception très particulière du dialogue social.*

*Outre la réécriture du Code du travail engagée depuis, dont la méthode et les ambitions risqueront vraisemblablement de s'aggraver suite aux élections de mai 2017, bien avant la fin des deux années de « détricotage » annoncées, cette loi édicte aussi de quoi assombrir l'avenir des branches.*

*Celle des IEG peut sembler à l'abri des lourdes conséquences de ces bouleversements, du fait de sa spécificité, car c'est la seule branche dotée d'un statut. Cependant, il serait naïf de croire qu'elle ne sera pas ciblée à plus ou moins long terme. De fait, les structures des organisations syndicales seront donc aussi impactées, ce qui fait bien évidemment partie des objectifs collatéraux.*

*D'ores et déjà, dans le cadre de ce qui est encore présenté comme « dialogue social », nous avons pu constater une inclinaison au déséquilibre tendant vers le « gagnant/perdant ». Notre fédération déplorait ces derniers mois un non-respect croissant des textes, statut, pers et code du travail, ainsi que d'accords négociés, signés, étendus.*

*En sus de ces carences qui génèrent des tensions, des inquiétudes voire de graves conséquences pour certains salariés, l'on serait donc tenté de s'interroger : chercherait-on à nous détourner de la négociation ?*

*La survie d'une branche dépendant entre autres de son activité, n'y aurait-il pas à la longue un risque de cause à effet ?*

*Plus généralement, nous voyons poindre de par des décisions surréalistes prises en ces dernières périodes les pires inquiétudes pour l'avenir des services publics de l'énergie. L'engagement de leur viabilité, de la continuité de service, du fait de contrats pharaoniques dont les seuls bénéficiaires seront les bétonneurs, les actionnaires et leurs amis a surpris tout le monde, y compris sans doute certains de ceux mettant en application ces décisions.*

*Alors que ces choix tendent à saborder l'équilibre économique de nos entreprises, n'est-il pas choquant que nous soit annoncé, à l'occasion d'un simulacre de dialogue social, que les salariés verront leurs efforts bafoués par le choix de figer le Salaire National de Base frappé d'un 0 % historique et stupéfiant ?*

*Dans les mêmes temps, sont annoncées des suppressions d'emplois et des restructurations qui multiplieront encore les risques psychosociaux et leurs terribles conséquences, lorsque la mise en œuvre de la loi travail vise à mettre à mal les services de santé au travail.*

*Concomitamment, cette masse salariale menacée de coupes drastiques se voit incluse dans d'indécents propositions d'équations censées viabiliser le financement de nos activités sociales.*

*Ainsi, certaines actions en termes de dérèglementation se conjuguent avec l'inaction.*

*En effet, comment comprendre que le périmètre de notre branche, pourtant défini par la loi, ne soit pas respecté ?*

*Cela nous a amenés à saisir la justice de sorte que l'un des fournisseurs d'énergie concurrent des entités de la branche se soumette à l'application du statut des IEG et, par là même, participe au financement des activités sociales.*

*Est-il normal qu'une organisation syndicale doive substituer les pouvoirs publics lorsqu'il ne s'agit que d'appliquer la loi ?*

*Est-il normal, pour en revenir à la loi travail, que la Confédération Force Ouvrière doive agir en justice aux fins de voir l'article L1 du Code du travail respecté, lorsque le faire appliquer revient aux pouvoirs publics ?*

*Ces situations, dont les employeurs de la branche et les pouvoirs publics partagent la responsabilité, inquiètent notre organisation. Il n'y a donc pas de lieu plus adapté que cette Commission Supérieure Nationale du Personnel à l'expression de cette inquiétude.*

*Il ne s'agirait pas pour autant d'y voir une forme de faiblesse. La lucidité éclaire les salariés et leurs organisations syndicales.*

*En ce sens, FO Énergie et Mines revendique ici sa détermination à voir le droit et les acquis des salariés de la branche respectés, et le statut national du personnel des IEG indéfectiblement défendus.*